

ARRÊTÉ n° 2023/26

Pétitionnaire : Centre Socio-Culturel 3 Place Jean Moulin 07400 LE TEIL

Le Maire de la Commune de LE TEIL,

Vu les articles L.2212-1 et suivants, L. 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu les articles du Code de la Route,

Vu l'avis favorable de la Police Municipale,

Vu la demande en date du 10 mai 2023 du pétitionnaire,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le Centre Socio-culturel est autorisé à organiser l'Assemblée Générale du centre Socio-culturel,

Le samedi 03 juin 2023 place Jean Moulin.

Article 2 : Le stationnement et la circulation sont interdits Place Jean Moulin.

Le samedi 03 juin 2023 de 09h00 à 17h00.

Article 3 : Cet arrêté prendra effet à compter de son émission et de sa publication en Mairie.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne :

- Le Pétitionnaire,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de LE TEIL,
- La Police Municipale,

Et pour information :

- Monsieur le Commandant du Centre de Secours du TEIL,
- Communauté des communes Ardèche Rhône Coiron,
- Centre Technique Municipal.

Fait à Le Teil, le 17 mai 2023
Le Maire,



Olivier PEVERELLI

Certifié exécutoire